

L'idée de la Croix-Rouge s'est imposée à Henri Dunant, philanthrope suisse, au lendemain de la bataille de Solferino (1859). Profondément choqué par la détresse des blessés gisant sur les champs de bataille, cet homme refusa l'indifférence. De sa révolte naquit l'idée de « l'inviolabilité



permanente des blessés et de ceux qui leur portent secours ».

Cette notion, considérée comme utopique, aboutit à la création à Genève, en 1863, d'un « Comité international et permanent de secours aux blessés militaires », ancêtre de l'actuel Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

LA CROIX-ROUGE
DE BELGIQUE

LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE A 125 ANS

C'est en 1863 à Genève que fut créé un « Comité international et permanent de secours aux blessés militaires », ancêtre de l'actuel Comité international de la Croix-Rouge de Belgique.

COLIS AUX PRISONNIERS

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge comptent ensemble 250 000 000 de membres et 147 sociétés nationales.

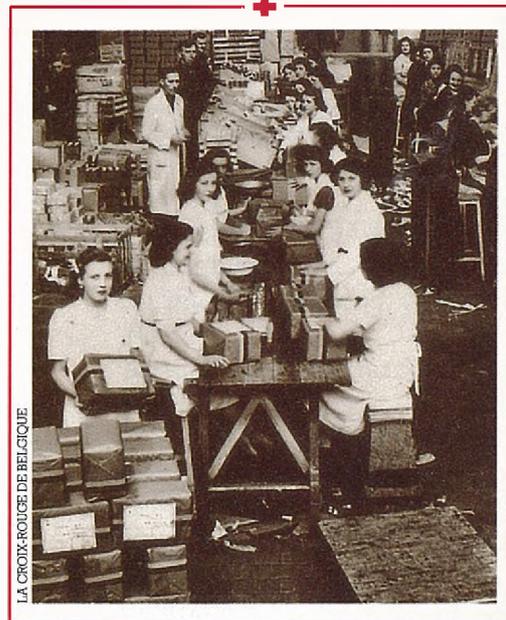
Les principaux objectifs que s'était fixé ce comité étaient d'encourager la mise sur pied d'un maximum de comités frères dans les capitales européennes et de convaincre le plus grand nombre possible d'Etats de s'engager à respecter un traité strictement humanitaire.

La Belgique fut un des premiers pays à répondre à ces objectifs. Le 4 février 1864, un « Comité de secours aux militaires blessés » voyait le jour à Bruxelles sous l'impulsion du docteur A. Uytterhoeven. La Croix-Rouge de Belgique porte ainsi avec fierté le titre de doyenne de toutes les Sociétés nationales de Croix-Rouge.

LA CONVENTION DE GENEVE

La première Convention de Genève fut signée le 22 août 1864. Cette loi internationale fondait le respect et la protection absolue de la personne humaine, ainsi que la neutralité absolue du personnel sanitaire arborant une croix rouge.

Cette convention apportait une base légale à l'action originale des comités de secours. La Belgique a donc été étroitement liée à la naissance du mouvement humanitaire international. L'appui et la confiance de la famille royale ne sont pas étrangers à cette situation. Aujourd'hui encore, la Croix-Rouge est placée sous le haut patronage du Roi et de la Reine, tandis que le Prince Albert guide l'institution de manière effective, depuis 1958.



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

DE NOUVELLES CONVENTIONS

Refondu en 1906, le texte de la Convention de 1864 est réellement adapté en 1929, à la suite de la Première Guerre mondiale. Ces modifications fixent définitivement le sort des prisonniers de guerre.

De nouvelles conventions sont encore signées en 1949, qui développent et enrichissent les domaines et catégories de personnes couvertes par le droit international humanitaire. Le dernier processus de révision de ce droit date de 1977. Cette révision apporte une réponse aux problèmes de

LA REINE ELISABETH, AU CHEVET D'UN BLESSE, AU BLOC OPERATOIRE DE L'HOPITAL L'OCEAN, PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

DE HAUT EN BAS, P. 9 : SOINS AUX BLESSES PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. DISTRIBUTION DE LIVRES DESTINES AUX PRISONNIERS DE GUERRE, DEUXIEME GUERRE MONDIALE.

comportement des combattants, de la protection des populations civiles et de la réglementation des conflits armés non-internationaux, notamment.

PRINCIPES

147 pays ont à ce jour une Croix-Rouge ou un Croissant-Rouge et ce vaste rassemblement compte 250 000 000 de membres.

Ce consensus humanitaire procède d'une démarche qui consiste à voir dans l'homme victime, d'abord sa qualité de victime, à percevoir dans un même mouvement son droit à l'assistance. Les fondements de la Croix-Rouge sont l'humanité, la neutralité et la non-discrimination. Ces principes sont suffisamment universels pour que tous les peuples puissent y adhérer sans renoncer à leur identité et suffisamment forts pour préserver la Croix-Rouge des dérives.

UN MOUVEMENT MULTIFORME

La Croix-Rouge se compose :

- D'un Comité international qui reste, dans les conflits, l'intermédiaire humanitaire neutre. Son rôle est d'améliorer le sort des victimes de la guerre et d'épargner les non-combattants ;
- De sociétés nationales qui sont les auxiliaires potentiels des services de santé des armées et de plus en plus les agents de la qualité de la vie dans le domaine médico-social.

Ces sociétés sont fédérées dans une ligue qui les représente dans les enceintes internationales et dont l'objectif est la mise en commun de leurs expériences d'activités en temps de paix, la promotion et le développement de nouvelles sociétés de Croix-Rouge et la coordination des actions internationales de secours. La conférence internationale de la Croix-Rouge a lieu tous les quatre ans et rassemble outre le Comité international, les sociétés nationales et la ligue, les gouvernements des Etats membres des conventions de Genève. C'est dans cette enceinte que sont débattues les grandes questions humanitaires de notre temps.

SES ACTIVITES

AU CŒUR DES CONFLITS

La CR s'est attachée à déployer son action sur les champs de bataille du monde entier et s'est assignée pour devoir de combattre la souffrance et de rencontrer les détreesses les plus urgentes.

En 1870, le conflit franco-prussien mobilisait déjà quelques dizaines d'infirmières, d'infirmiers et de médecins. Il en alla de même lors des conflits gréco-turc, sino-japonais, russo-japonais et de la guerre des Balkans, au début de ce siècle. Durant la Première Guerre mondiale, les sociétés européennes de Croix-Rouge et leurs consœurs nord-américaines déploient une infrastructure à la mesure du conflit : des



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

Les fondements de la Croix-Rouge sont l'humanité, la neutralité et la non-discrimination.

- La transfusion sanguine en quelques chiffres :**
- 39 centres et services de transfusion ;
 - 50 postes de plasmaphérèse ;
 - 360 000 donneurs de sang bénévoles ;
 - 640 000 poches de sang récoltées ;
 - 200 000 dons en plasmaphérèse.

millions de femmes et d'hommes interviennent à tous les niveaux pour sauver des milliers de vie. La Deuxième Guerre mondiale a provoqué une multiplication des tâches incombant à la CR, notamment des tâches d'auxiliaire et parfois, de substituer des pouvoirs publics. C'est alors que fut créé l'Office national de secours aux prisonniers de guerre dont l'ambition — outre de confectionner et d'expédier des colis aux prisonniers — était de les instruire, de les distraire et de leur apporter une assistance médicale et sanitaire. Dès le début de 1941 aussi, la Croix-Rouge prend les mesures nécessaires pour accepter en priorité, dans divers établissements, les Israélites qui se tournent vers elle. La Croix-Rouge utilise le biais du service de secours aux prisonniers politiques pour assurer la distribution de vivres aux personnes juives détenues.

EN TEMPS DE PAIX

Par sa définition même, la Croix-Rouge était inactive en temps de paix. Néanmoins, après la Première Guerre mondiale, le médecin Antoine Depage a voulu substituer au régime initial une action continue, méthodique et ordonnée, susceptible d'être menée à tout moment, lors de la survenance d'un conflit comme d'une calamité. C'est ainsi que la Croix-Rouge est intervenue lors des inondations de 1925, de 1936 et du raz de marée de 1953 ; lors des catastrophes minières de 1937 et de 1956 ; lors de l'incendie de l'Inno en 1967 et plus proches de nous, lors du drame du Heysel et du naufrage du Herald of Free Enterprise en 1987.

UNE FORMATION CONTINUE ET DES SERVICES AU QUOTIDIEN

Si les activités de la Croix-Rouge sont exercées par des bénévoles, elles ne relèvent néanmoins pas de l'amateurisme ! Le type même de ses interventions —

urgentes et inattendues — requiert formation, préparation et entraînement. C'est pourquoi la Croix-Rouge dispense à son personnel volontaire une formation spécifique et permanente. Cet enseignement est gratuit, adapté et de qualité. La Croix-Rouge prend aussi en charge, dans de nombreuses régions, des services d'ambulances participant à l'aide médicale urgente. Elle bénéficie à cet égard de la contribution du Fonds d'aide médicale urgente ou du ministère de la Santé publique. Depuis le 1er juillet 1985, la Croix-Rouge a signé une convention avec le ministère des Affaires sociales de la Communauté française qui a permis la création d'un Centre d'études, de promotion et d'information sur les Aides techniques aux handicapés (CEPIATH) dont la mission est d'agir en amont de la fabrication des aides techniques et en aval, par la collecte et la diffusion d'informations concernant les objets utiles aux handicapés. Cette aide aux moins-valides se concrétise aussi par la location d'appareils adaptés dans quelque 200 points en région wallonne et à Bruxelles. La Croix-Rouge dispose également, en milieu hospitalier, de bibliothèques dont la première fut inaugurée en 1937 à Bruxelles. Le prêt de livres s'accompagne toujours de visites aux malades, qui concourent à l'amélioration des conditions de guérison des patients. Depuis 1979, 25 ludobibliothèques se sont ajoutées à ce service, qui proposent des jeux et des jouets aux enfants de tout âge, hospitalisés. La Croix-Rouge est aussi responsable de l'organisation de programmes spécifiques d'entraide et d'aide individualisée destinés aux plus démunis et qui concernent, notamment, la distribution de vivres et le prêt d'appareils de chauffage. L'hygiène, les campagnes sanitaires et la transfusion sanguine sont d'autres chevaux de bataille de la Croix-Rouge. Celle-ci prend en charge près de 95 % des collectes de sang ! De ce point de vue, son action est double : elle s'assure d'une part la participation régulière d'un très grand nombre de donneurs bénévoles ; d'autre part, elle organise et promeut le don de sang par une infrastructure de pointe offrant sécurité aux donneurs et garantissant la qualité du produit.

CONCLUSION

A 125 ans, la Croix-Rouge n'a pas pris une ride.

La souplesse de son organisation et le dynamisme de ses membres lui ont permis de faire face, depuis sa création, aux événements et de s'adapter rapidement aux besoins de la population. Son anniversaire a été le prétexte à préparer l'avenir. Gageons que celui-ci la confortera dans son rôle d'interlocutrice et surtout d'actrice privilégiée à tous les niveaux.



LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE